

Lanester le 06/11/2020

**Le Maire de la Ville de LANESTER**  
aux  
**CONSEILLERES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

*Réf. à rappeler : SL/DG/2020-19*

*Affaire suivie par : Mme Sophie LEFEVRE*

Madame, Monsieur, Cher.e collègue,

Les dispositions des articles 42 et 45 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire permettent aux assemblées délibérantes de se réunir.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la **réunion** du :

**CONSEIL MUNICIPAL**

**LE JEUDI 12 NOVEMBRE 2020 A 18 H 00**  
**Salle du Conseil Municipal (rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville)**

*Compte tenu du contexte sanitaire et de la limitation des déplacements autorisés, cette réunion se tiendra sans public. Les représentants des médias peuvent être présents.*

*Elle sera précédée à 17 h 45 d'un hommage à M. Samuel PATY, enseignant en histoire-géographie assassiné le 16 Octobre 2020.*

**Ordre du jour :**

- 1 - Organisation de la séance du Conseil municipal sans public
- 2 - Installation d'un nouveau Conseiller municipal
- 3 - Désignation d'un secrétaire de séance
- 4 - Adoption de l'ordre du jour de la séance
- 5 - Adoption du procès-verbal de la séance du 1er Octobre 2020
- 6 - Modification de la composition des commissions municipales
- AMENAGEMENT URBAIN, MOBILITES, TRANSITIONS**
- 7 - Information du Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en application des articles 2122-22 et 23 du Code général des collectivités territoriales – exercice du droit de préemption urbain (DPU) sur les parcelles MEAC au Rohu
- FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, COMMERCE DE PROXIMITE**
- 8 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 9 - Présentation du rapport d'activités 2019 de Lorient Agglomération
- 10 - Désignation des représentants du Conseil municipal au Comité de suivi de site de l'entreprise Guerbet (complément)

- 11 - Modification du capital de la SEM XSEA et mise à jour du pacte d'actionnaires
- 12 - Admissions en non-valeur sur le budget principal et les budgets annexes de la ville
- 13 - Admissions de créances éteintes
- 14 - Information du Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 et 23 du Code général des collectivités territoriales - ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget de la ville
- 15 - Ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget du Centre communal d'action sociale (CCAS)
- 16 - Groupement de commandes entre la Ville et le CCAS pour les accords-cadres à marchés subséquents relatifs à la fourniture et livraison de produits d'entretien, de consommables et de matériels de nettoyage
- 17 - Décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes

**PARTICIPATION CITOYENNE ET ASSOCIATIVE - LOGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOVATION URBAINE**

- 18 - Boutique de Droit - désignation de représentants au Conseil d'administration
- 19 - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain Kerfrehour-Chataigneraie - autorisations de signature

**TRAVAUX - VOIRIE - VEGETALISATION - PROPRETE URBAINE**

- 20 - Travaux de réhabilitation et d'amélioration de toitures - Atelier Espaces Verts au Centre Technique Municipal et Centre Gilles Gahinet - demande de subventions
- 21 - Redevance d'occupation du domaine public gaz 2020 (RODP 2020 et ROPDP 2020)

**POLITIQUES EDUCATIVES - LOISIRS - ENFANCE - JEUNESSE**

- 22 - Ville Amie des Enfants - intention de candidature 2020/2026
- 23 - Convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour l'organisation d'un accueil de jeunes au Stud!o
- 24 - Séjour de neige - tarifs 2021

**ACTIVITES SPORTIVES**

- 25 - Contrat d'objectifs Lanester Handball - saison 2020/2021
- 26 - Fonds pour la promotion du sport - solde 2020 (déplacements, formation, arbitrage, aide au matériel)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher.e Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire  
Gilles CARRERIC



**Justification de votre déplacement :**

La convocation suffit à justifier le motif du déplacement mais vous devez par ailleurs compléter l'attestation gouvernementale et cocher la case suivante :

Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

**Modalités pratiques pour l'organisation de la séance :**

- Mise en œuvre de la distanciation physique entre chaque élu.e et gestes barrières (aménagement de la salle pour l'écartement des places assises)
- Quorum atteint à partir de 18 Elus, chaque élu.e pouvant disposer d'un pouvoir (donné notamment par les élus appartenant aux catégories de personnes à risque).
- Lavage des mains ou au gel hydro alcoolique à l'entrée de la salle
- Port obligatoire du masque (sauf ponctuellement au cours des prises de parole pour faciliter l'audition et l'enregistrement)
- Usage d'un stylo attribué à chacun et demeurant personnel